

CREER DANS L'EXISTANT : SAUVEGARDE DU PATRIMOINE URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE

VERONIQUE STEIN, CHARGÉE DE COURS, DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE, UNIVERSITÉ DE GENÈVE

1 INTRODUCTION

La présente contribution propose une analyse du patrimoine en tant qu'élément dynamiseur de la requalification urbaine ; elle prend appui sur le postulat suivant : le patrimoine peut être voué à un avenir autre que celui de friche, de déchet dont l'élimination impliquerait une dégradation de l'environnement. Il peut jouer un autre rôle aussi que celui de « vitrine » de la ville, exhibé pour le plaisir des touristes de passage. Le patrimoine constitue au contraire une ressource essentielle, substance de régénération contribuant à l'amélioration de la qualité de vie urbaine.

Nous montrerons, dans une première partie, comment l'intégration des enjeux du développement durable est fondamentale à la sauvegarde du patrimoine, permettant d'éviter l'épuisement des ressources et des territoires potentiellement utilisables.

Nous soulignerons ensuite comment la transition d'une sauvegarde d'éléments patrimoniaux isolés vers une conservation « intégrée » s'est opérée ; en effet, si les interventions sont encore parfois menées de façon fragmentée, dissociant protection du patrimoine et autres domaines d'action, une conception plus globale de l'aménagement du territoire a émergé depuis quelques années. Le recours aux notions de paysage, d'ambiance, de projet, l'intégration de groupes d'intérêts variés et la prise en compte des principes directeurs du développement durable sont des illustrations de cette nouvelle tendance.

La dernière partie mettra en évidence les bénéfices d'une complémentarité entre divers domaines d'action, notamment ceux de la préservation du patrimoine et de l'aménagement des espaces publics.

2 LE PATRIMOINE : UNE RESSOURCE ESSENTIELLE

La notion de patrimoine permet d'intégrer d'autres objets que ceux sélectionnés par les institutions ou autorités officielles : elle renvoie aux couches successives de lieux, telles qu'elles sont vécues et appropriées par les divers groupes de la société. Le patrimoine est ce qui nous a été *transmis* et à quoi nous attachons *une valeur* représentant une garantie pour *l'avenir*. Cette valeur est telle que nous estimons qu'elle justifie une conservation ; elle *varie* largement (esthétique, sociale, historique, etc.), peut être de type individuel (attachement sentimental à un objet), mais est un phénomène largement collectif et par là même évolutif (goûts et modes en transformation).

Cette définition du patrimoine permet de souligner certaines composantes du développement durable, composantes qu'il est essentiel pour les politiques urbaines contemporaines d'assumer pleinement. Voyons quelles sont ces dimensions.

Utiliser la substance existante et promouvoir de « nouveaux » modèles de consommation

Le premier enjeu des opérations de sauvegarde du patrimoine consiste en une utilisation judicieuse du sol et une limitation de la consommation des ressources ; en d'autres termes, il s'agit d'éviter le gaspillage, de mettre un frein à la croissance et de « recycler » ce qui peut l'être.

En ce sens, parler « d'écosystème patrimonial » est adéquat car revient à examiner les éléments à protéger selon leurs possibilités d'usage : ce qui est aujourd'hui déchet (surfaces abandonnées, friches, etc.) peut devenir ressource, matière première pour une nouvelle création ; parallèlement, en évitant une destruction, l'impact sur l'environnement s'en trouve réduit. Enfin, les revalorisations du patrimoine existant constituent une perspective non négligeable d'urbanisation vers « l'intérieur », densification offrant une alternative à la construction et à l'augmentation incessante de la surface urbanisée.

Les interventions qui se sont multipliées durant ces dernières décennies intègrent – avec plus ou moins de succès – ce principe du développement durable. Divers objectifs ont ainsi été visés, depuis les premières expériences de rénovation douce des années 70' jusqu'à aujourd'hui : réparer, conserver avec un souci d'économie des ressources, limiter les coûts,

préserver le cadre de vie des habitants et les liens d'appartenance, maintenir des logements économiques et enfin, mettre en place des procédures de participation.

Dès la fin des années 70', les opérations de réhabilitation ont été motivées par un souci similaire : il s'agissait de maintenir des objets-témoins tout en recherchant un usage compatible avec les besoins du moment (logements, commerces, activités artisanales, etc.). Ce type d'intervention consiste en « une réinterprétation d'un objet pour en faire un nouvel objet estimable » (Micoud 1996 : 137), ce qui implique souvent des changements conséquents aussi bien au niveau morphologique d'un bâtiment, d'un îlot ou d'un quartier que de leur image.

Concrètement, réhabiliter signifie restaurer des bâtiments ou des îlots, tout en modernisant ou transformant certains équipements ; les structures principales (caractéristiques architecturales majeures) sont conservées et certains aspects sont réadaptés à de nouveaux usages. Enfin, l'objectif initial de la réhabilitation est, en évitant des actions marquées, d'assurer une certaine continuité du tissu urbain et de maintenir les couches de populations en présence.

Cependant, les opérations de réhabilitation débouchent parfois sur des résultats inverses : des processus de gentrification se développent alors, caractérisés par des loyers en hausse et des phénomènes de ségrégations aussi bien sociales que spatiales.

Développer des approches transversales et des stratégies globales

Les éléments patrimoniaux ne « vivent » pas de façon isolée ; ils s'insèrent dans un site, un contexte marqué par des usages et des qualités spécifiques : la compréhension de cette réalité est fondamentale à toute action.

C'est ce constat qui a mené à l'élaboration de la Convention de Florence (2000) dont l'aspect central est la notion de paysage : celle-ci permet d'aborder de façon globale l'environnement patrimonial, rendant caduque la distinction traditionnelle entre nature et culture. Au travers de cette approche holistique, les répercussions d'une transformation (protection, revalorisation, destruction) sur le territoire environnant sont prises en compte, tant au niveau des échelles géographiques que des logiques multiples (sociale, culturelle, économique, politique, etc.).

En ce sens, la pertinence de combiner la sauvegarde du patrimoine à d'autres politiques d'aménagement du territoire a été prouvée à maintes reprises : au niveau interne, le cadre de vie s'en trouve amélioré ; au niveau externe, l'image du lieu est vivifiée, selon une perspective de marketing urbain. Il s'agit ainsi de faire « renaître » la ville, de la rendre à la fois plus conviviale et plus attractive à travers un ensemble d'actions touchant parallèlement le patrimoine, les espaces publics et les équipements socio-culturels.

Plus précisément, il s'agit de coordonner la sauvegarde du patrimoine à d'autres mesures telle la requalification de l'espace public en faveur des piétons, la gestion de la circulation et du stationnement automobile, l'embellissement urbain. Enfin, cette coordination est à mener de façon judicieuse, c'est-à-dire en prenant compte des dimensions morphologique (connexion entre les segments), temporelle (opérations regroupées dans le temps) et des acteurs (relations transversales et échanges de compétences entre professionnels de diverses disciplines).

Privilégier la cohésion sociale et la solidarité entre individus, sociétés et générations

Le patrimoine peut, selon certaines conditions, avoir un pouvoir rassembleur et favoriser le brassage social. Rappelons que la notion de patrimoine – dans le sens d'héritage commun – à l'origine étroitement liée à la sphère familiale s'est modifiée pour faire référence à la propriété des croyants (Moyen-Age), de la Nation, puis de la société ; en d'autres termes, le patrimoine est sorti du domaine privé pour acquérir une reconnaissance publique.

Les journées européennes du patrimoine¹ (JEP) sont un exemple intéressant de l'aboutissement de cette évolution. Durant ces journées, des monuments et des sites, inaccessibles le reste du temps, sont mis à disposition du public et deviennent « un bien commun »², ravivant l'esprit de citoyenneté et de cohésion locale, régionale voire nationale. Des sites, se trouvant parfois à proximité immédiate et demeurant inconnus, sont re-découverts et leur visite constitue un moyen de se raconter rapidement la mémoire du lieu.

Cependant l'objectif des JEP dépasse la volonté de rapprocher les citoyens de leur patrimoine ; il s'agit aussi de rapprocher les citoyens les uns aux autres et de les inciter à une meilleure compréhension mutuelle.

¹ Celles-ci ont été lancées par le Conseil de l'Europe en 1991 ; actuellement, quarante-sept Etats européens y participent.

² Le slogan permanent de cette campagne est « L'Europe, un patrimoine commun ».

Contribuer à la construction identitaire

Alors que les réseaux et les processus de globalisation organisent dans une large mesure les logiques urbaines, le local garde un caractère essentiel ; l'élaboration d'identités collectives, le développement de sentiments d'appartenance et la volonté de structurer un projet commun restent, de nos jours, des enjeux essentiels. Les éléments patrimoniaux jouent en ce sens un rôle fondamental : ils répondent aux besoins d'ancrage et de repères, en contribuant à la construction identitaire ; ils constituent des points de centralité et des éléments structurants importants, permettant d'aller à l'encontre de la menace de fragmentation qui pèse sur nos villes contemporaines ; enfin, face aux risques d'uniformisation, ils sont des facteurs de différenciation non négligeables.

Prendre en compte les divers acteurs - notamment les habitants et les usagers – dans les processus de patrimonialisation

Afin d'assurer la réussite d'un projet en termes d'appropriations, il est de nos jours largement reconnu que l'intégration des habitants-usagers aux divers stades du processus – conception, réalisation, gestion des projets - est essentielle.

Au niveau de la sauvegarde du patrimoine, cela signifie qu'une attention particulière est à accorder aux besoins et attentes des populations concernées, ceci tout au long des processus de patrimonialisation : au moment de la sélection des objets, du choix des types d'intervention (qu'il s'agisse de protections, de destructions ou de transformations) et enfin de la gestion des éléments.

En d'autres termes, il s'agit de prendre en compte aussi bien les usages (anciens, actuels, potentiels) et l'imaginaire du lieu que les notices relatives à l'histoire, à l'architecture et à l'esthétique. Cependant, certaines questions restent ouvertes : qui sont les acteurs habilités à participer (habitants, usagers, élus, représentants d'associations, etc.) ? Qu'est-ce qui justifie leur présence (le fait d'habiter un lieu, de le fréquenter, d'avoir certaines compétences, etc.) ? Et enfin, quel doit être leur degré d'implication ?

Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs (Rapport Brundtland, 1987)

L'enjeu consiste, selon ce principe, à lier les segments temporels c'est-à-dire à concilier le respect du passé aux usages actuels et aux besoins potentiels des générations à venir. Pour assurer cet objectif, les politiques du patrimoine ne peuvent se cantonner à une vision « nostalgique » du passé : il s'agit de développer des mesures permettant d'intégrer les éléments sauvegardés dans la réalité présente et de les projeter vers le futur en tant qu'innovations.

La question qui se pose dès lors est celle du choix des objets : quelles sont les histoires et fictions que nous voulons garder et/ou oublier pour les transmettre aux générations futures ? Et quels sont les objets qui les symboliseront au mieux ? Enfin, quels sont critères de sélection et qui décide de leur validité ?

Face à l'extension contemporaine du champ patrimonial - dont l'origine vraisemblable est la conjuration de l'angoisse du futur -, le danger est d'aboutir à une accumulation d'objets ayant perdu tout sens, un stockage permanent d'éléments sans usage et dont l'élimination deviendrait coûteuse en termes d'impact sur l'environnement.

3 LA PROGRESSIVE RECONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PATRIMONIAL

3.1 De l'histoire aux mémoires ; de l'objet au cadre de vie

Il est de nos jours largement reconnu que le champ patrimonial s'est étendu, du point de vue typologique (nature des éléments), chronologique (périodes), géographique (lieux) (Choay 1999 : 10), et des acteurs concernés (sphères de la société).

Cette extension du champ patrimonial a permis la sauvegarde non seulement de monuments prestigieux, mais aussi celle d'éléments liés à notre cadre de vie quotidien ; si ces choix sont le fruit de constructions « officielles » (émanant des professionnels de l'espace), ils sont aussi issus de groupes de population diversifiés, véritables constructions « par le bas ».

Des mémoires collectives composites viennent ainsi s'ajouter à une Histoire formelle, constituée de faits, de dates et d'événements marquants. Parler de mémoires est un changement considérable dans l'approche du passé : la mémoire permet en effet la réinterprétation, la reconstruction d'images ou d'événements du passé, en fonction du présent et du futur ; elle apparaît comme « un procès différentiel de valorisation et d'effacement, de souvenir et d'oubli » (Guillaume 1980 : 67), s'opposant ainsi à l'Histoire dont le caractère est figé.

Par ailleurs, les mémoires multiples sont étroitement liées au vécu des groupes concernés, ce qui les rend « affectives et magiques » (Nora 1986 : 19) ; enfin, la finalité ultime de toute réinterprétation du passé est l'appropriation, car « l'héritage doit être nôtre. C'est de la propriété et d'un certain contrôle sur les objets dont il s'agit » (Lowenthal 1998 : 110). Lowenthal souligne ainsi que cette exclusivité de l'héritage (ou mémoires), propre à un groupe particulier, est essentielle à sa survie et à son bien-être. « L'essentiel dans l'héritage (...) ne tient pas à l'idée que le public devrait *apprendre* quelque chose, mais à celle qu'il devrait *devenir* quelque chose » (1998 : 126). L'héritage est fondamental pour la construction de l'identité et de la cohésion d'un groupe. Et certains lieux, plus que d'autres, permettent de maintenir nos souvenirs individuels ou collectifs et de construire le futur, enfin contribuent à définir notre identité commune. Il s'agit à chacun de les découvrir et aux professionnels de l'espace de les valoriser.

En termes morphologiques, l'extension du champ patrimonial implique la prise en compte non seulement de *points* dans l'espace (bâtiments isolés), mais aussi de *surfaces* (parcs, jardins, places, ensembles, sites) et de *lignes* (rues, sentiers, cheminements, cours d'eau, etc.).

Progressivement, l'intérêt s'est ainsi déplacé du *bâti* aux *ensembles*, puis aux *sites* et aux *paysages* ; « un site urbain est un ensemble, une totalité, un paysage dont la personnalité, l'unicité fait tout l'intérêt : si dans un ensemble, l'essentiel reste l'effet de rassemblement, le site, lui se montre plus exigeant. Véritable totalité, il évoque aussi la nature. Ensemble et site expriment une transformation complète de l'idée de monument et de celle de protection, qui avec eux, sont toujours envisagées par rapport à *un environnement, à une globalité* » (Bourdin 1984 : 28).

A Genève, cette évolution d'une protection ponctuelle vers une protection orientée sur le territoire s'est fait sentir durant ces dernières décennies. Si les premiers classements (1920) portaient sur des éléments prestigieux et anciens (temples, églises, châteaux, maisons patriciennes, etc.), la seconde vague (années '60) permit la sauvegarde de petits édifices mineurs (fours à pain, moulins, bornes, etc.) et dans une certaine mesure, du site environnant. Enfin, l'on assista sous la pression de mouvements d'habitants (dès le milieu des années '70) à la reconnaissance du patrimoine récent (bâtiments d'habitation, cafés-restaurants, etc.) et à celle d'espaces publics particuliers (jardins, chemins historiques, etc.), enfin de quartiers dans leur ensemble.

Cet intérêt pour « l'environnement patrimonial » a incité certains auteurs à parler d'*écosystème patrimonial* - à l'image des niches écologiques - privilégiant ainsi le contexte (social, culturel, économique, etc.) propre à tout élément. Selon cette perspective, ce n'est plus la qualité (architecturale, esthétique, etc.) des objets qui prime nécessairement, mais tout le tissu urbain environnant : espace public végétal ou minéral, bâtiments adjacents, activités humaines, etc. Enfin, les aspects immatériels (langues, cultures, savoir-faire) et les représentations liés aux objets sont à intégrer.

La ville en tant qu'ensemble est ainsi entrée dans le champ de protection patrimonial, à contre-courant du processus d'urbanisation dominant (Choay 1999 : 139). Les perspectives de conservation du patrimoine sont devenues à la fois plus paysagères et plus « identitaires », intégrant certaines entités naturelles, telle la montagne ou l'eau.

3.2 Un changement d'approche du territoire...

La notion de *conservation intégrée* a émergé il y a quelques années : ce type de sauvegarde « consiste à traiter (conserver, restaurer, réhabiliter) les constructions et ensembles anciens pour les rendre utilisables pour la société moderne et à les intégrer dans les plans d'aménagement urbains et ruraux, de l'échelon de l'îlot à celui de territoire » (Merlin, Choay : 1988). La volonté de coordination *entre politique du patrimoine et aménagement du territoire*, ainsi que l'urgence à gérer les nouveaux patrimoines (patrimoine contemporain notamment) ont, dès lors, dicté les actions entreprises.

Selon cette optique, les documents récapitulatifs des résolutions du Conseil de l'Europe (Malte, 1992) ont souligné « qu'il s'agira dans le futur de mieux exploiter les dimensions *sociales* de la conservation en les intégrant aux politiques du logement et de l'emploi ». La prise en compte de *la valeur d'usage* du patrimoine, ainsi que la nécessité d'associer conservateurs et aménageurs, et de développer des approches participatives ont été démontrées.

Si ces transformations représentent un pas considérable dans la pensée urbaine, certains problèmes restent posés, du fait qu'aménagement et conservation présentent des finalités divergentes : comment dégager une cohérence ou une ligne de conduite commune ? Comment gérer, de façon globale, des espaces différenciés ? Et comment prendre en compte les impératifs fonctionnels, esthétiques, sociaux que les divers domaines d'action sous-tendent ?

Enfin, les besoins contemporains sont à inscrire dans une perspective de *développement durable* (Conseil de l'Europe, déclaration d'Amsterdam, 1975)³ : la Charte de Cracovie (2000) précise ainsi que « toute intervention implique des déci-

³ 25 pays y participèrent, dont la Suisse.

sions (...) en rapport avec le patrimoine dans son ensemble, y compris les éléments qui n'auraient pas de signification spécifique aujourd'hui, mais qui peuvent en avoir une dans le futur ». Les besoins potentiels des générations futures sont ici clairement mis en évidence.

Parallèlement, la Convention européenne du paysage (Florence, 2000) a reconnu pour la première fois la valeur globale du paysage : jusque là, aucun instrument juridique international ne traitait de manière directe les paysages, leur préservation, leur aménagement et leur gestion durable, ceci malgré la diversité naturelle et culturelle qui les caractérisent. Cette Convention a permis aussi de souligner la valeur des paysages dépourvus de « qualités exceptionnelles », lieux ordinaires ou « de tous les jours », mais néanmoins riches de significations pour ceux qui l'habitent. Enfin il fut dès lors spécifié, que le paysage et sa sauvegarde sont à intégrer dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, économique et sociale.

3.3 ...lié à un changement de valeurs

La conservation intégrée a ainsi mis en exergue la nécessité de concilier valeur *mémoriale* (capacité de l'objet à témoigner du passé) et valeur *d'usage* du patrimoine (ressource présente et future), ce qui revient à instaurer une dialectique entre les divers segments temporels.

Quant à la valeur *signalétique* (objet en tant que marqueur territorial), elle tend à acquérir une importance croissante, ceci à tel point que certains auteurs (Choay 1999) affirment qu'elle pourrait même remplacer la valeur *mémoriale* ; enfin, la valeur *économique* (coûts et bénéfices liés aux actions de sauvegarde entreprises) est venue s'ajouter aux réflexions et prises de décision.

Si la conservation intégrée a donc permis une dynamique entre les divers segments temporels, elle a aussi généré, en quelque sorte, une difficulté supplémentaire : en tentant de prendre en compte les valeurs multiples du patrimoine - et non seulement les valeurs esthétique (beauté relative de l'objet) et d'ancienneté (âge de l'objet) -, les politiques de conservation intégrée ont du faire face à une extrême complexité, elle-même liée à la diversité des acteurs et des intérêts en présence.

Cette situation de gouvernance urbaine s'exprime de la façon suivante : ce n'est plus une seule instance qui est active dans le domaine de la conservation du patrimoine, d'autres acteurs (publics et privés) sont présents, prenant progressivement le relais étatique. La société civile occupe une place importante ; elle est, à Genève notamment, largement représentée par les associations de quartiers, de protection du patrimoine et de la nature qui déposent régulièrement des propositions de classements, des référendums, des recours et des demandes d'études de plans de sites.

Pour ces acteurs, les arguments évoqués sont principalement de trois ordres :

1. *La valeur d'usage* : en défendant une urbanité en passe de disparaître, les habitants-usagers revendiquent le droit à des logements bon marché et situés au centre-ville ; les interventions douces - telle la réhabilitation - sont recherchées. En parallèle, la valorisation du cadre de vie et des espaces publics environnants est devenue une préoccupation essentielle.
2. *La valeur mémoriale* : la lutte contre la modernisation et la défense des traces du passé apparaissent comme primordiales.
3. *Les valeurs à la fois économique et écologique* soulignent une volonté de mettre un frein au gaspillage et au bétonnage tout en réutilisant les ressources existantes.

4. SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Nous avons souligné que la coordination entre sauvegarde du patrimoine et autres domaines d'action pouvait avoir des effets bénéfiques en termes de qualité de vie urbaine. En combinant par exemple la conception, l'aménagement et la gestion des espaces publics à la protection du patrimoine, les politiques urbaines peuvent mener à bien les enjeux du développement durable soulignés précédemment.

Alors que l'on assistait, il y a quelques années encore, à une conception « en plan » de l'espace public, intégrant mal les dynamiques spatio-temporelles, la prise en compte des strates temporelles, ainsi que des logiques multiples du territoire, marque un tournant décisif. Progressivement, la mémoire du site a été réintroduite et une lecture en épaisseur s'est développée, perspectives encouragées par des échanges entre disciplines telle l'architecture, l'urbanisme, la géographie, la sociologie et l'histoire.

Ainsi, l'espace public semble avoir réintégré son propre passé : en réalisant que tout lieu s'insère dans un site particulier qui a lentement émergé au cours du temps, les professionnels de l'espace ont remis la mémoire, la continuité historique et les processus évolutifs au cœur de leurs préoccupations. L'idée de palimpseste – manuscrit ou parchemin sur lequel des écritures nouvelles apparaissent – est devenue centrale, la lecture des strates de l'histoire dictant considérablement les manières d'interpréter et d'aménager l'espace public.

Cette évolution n'est guère surprenante en soi, car durant ces dernières années, les recherches sur la mémoire collective se sont multipliées en sciences sociales, ceci « en même temps que la jeune architecture s'efforçait de recueillir le génie du lieu, afin de ne pas faire le vide autour d'elle, mais de se greffer dans le prolongement d'espaces, de tissus chargés d'histoire » (Amphoux, Ducret, 1985 :198).

Ainsi, au-delà de la couche du présent, d'autres périodes refont surface et leur prise en compte permet de restituer toute l'épaisseur du lieu ; car en effet, l'aménagement de l'espace public a pendant longtemps souffert des impératifs du présent qui ont fini par « lisser » les sinuosités, débouchant sur des projets en « deux dimensions ».

Cependant, le problème du choix des traces reste posé, la lecture de l'espace n'étant guère univoque : quels témoins du passé voulons-nous privilégier ou au contraire effacer ? Car en effet, tout projet s'élabore aussi bien à partir de la conservation des éléments, que de leur disparition, transformation ou réinterprétation. Face à ce dilemme, n'est-il pas judicieux de révéler les traces les plus porteuses en termes de poésie, d'émotions, d'esthétique et de lisibilité, enfin celles qui sont à même de stimuler l'imaginaire collectif ?

Si la connaissance historique semble pour beaucoup un acquis, la complexité des mémoires et des fictions communes à un groupe reste néanmoins parfois négligée par les professionnels de l'espace, donnant lieu à des mobilisations « irrationnelles » de la part des usagers (Cauquelin 1987 : 125). Ce « travers » viendrait selon nous de lectures trop partielles du territoire, lectures étroitement attachées à l'Histoire (faits et événements marquants) plutôt qu'aux mémoires, telles qu'elles sont vécues par les populations concernées. Et c'est pourtant seule cette approche globale qui permettra aux divers groupes de se reconnaître et de s'appropriier les lieux, débouchant sur de « réelles » constructions identitaires et non sur de purs simulacres.

A Genève, les politiques d'aménagement des espaces publics reconnaissent la nécessité de prendre en compte les mémoires du lieu ; ainsi, les projets développés s'appuient sur le patrimoine existant, qu'il s'agisse d'éléments libres ou construits, de structures du parcellaire, d'axes anciens, de systèmes végétaux, etc. Si cette compréhension des strates du passé représente un changement important, il n'en reste pas moins que les principes du développement durable sont parfois interprétés de façon divergente. De façon schématique, deux points de vue apparaissent.

Le premier défend le respect de l'histoire et la nécessité de rendre visibles les traces anciennes et de les valoriser, même de façon minimale. Selon cette optique, tout projet d'aménagement doit s'inspirer des qualités spatiales et historiques du lieu, rendant lisibles les structures ou éléments anciens sélectionnés. Toutefois, cette approche a tendance à négliger la valeur d'usage et à effectuer « un arrêt » sur le temps, se fixant – de façon aléatoire - sur certaines périodes au détriment d'autres, voire annulant le futur ; des effets d'immobilisme et/ou d'idéalisation du temps peuvent par conséquent se faire sentir.

Le second point de vue – en refusant toute « mise en scène patrimoniale » - s'appuie sur le constat d'une histoire complexe, faite de mailles enchevêtrées, difficilement clarifiables. Cette conception s'inscrit dans « une mouvance » qui est celle de l'évolution : le passé y est perçu comme un fragment temporel auquel il n'y a guère lieu d'accorder davantage d'importance qu'à celui du futur. En ce sens, une marge de manœuvre considérable est laissée aux projets d'aménagement ce qui peut déboucher sur un manque de références à l'histoire et une projection aléatoire du lieu et de ses usages.

5. CONCLUSION

Le champ patrimonial a, de nos jours, largement intégré le cadre de vie ; les objets du quotidien ont pris, aux côtés d'éléments plus prestigieux, une place fondamentale : la protection du patrimoine se conçoit, dès lors, aussi bien en termes morphologiques que d'usages, déplaçant le champ des préoccupations vers une amélioration de la qualité de vie et de l'animation urbaine. Ainsi, l'ordinaire de la ville est investigué toujours davantage, nouvelle ressource offrant une réponse aux problèmes de la ville contemporaine. En d'autres termes, « dans l'identification du patrimoine, l'histoire de vie a pris le relais de l'histoire de l'art » (Gottman : 1986).

Parallèlement, les perspectives du développement durable se sont développées, permettant d'intégrer la sauvegarde du patrimoine aux autres domaines d'action ; ces relations transversales entre diverses disciplines laissent à espérer que la fragmentation qui a longtemps caractérisé l'aménagement du territoire urbain est en train de disparaître.

6. BIBLIOGRAPHIE

BOURDIN A., (1984) *Le patrimoine réinventé*, Presses universitaires de France, Paris.

CAUQUELIN A., (1987) « Des mémoires demain » in : *Métamorphoses de la ville*, p. 125-135.

CHOAY F., (1999) *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, Paris.

GOTMAN A., (1986) « L'entreprise municipale du patrimoine » in : Davallon J. (sous la dir.), *Claquemurer, pour ainsi dire, tout l'univers. La mise en exposition*, Ed. du centre G. Pompidou, Paris.

GUILLAUME M., (1980) *La politique du patrimoine*, Galilée, Paris.

LOWENTHAL D., (1998) « La fabrication de l'héritage », in : Poulot D. (éd.), *Patrimoine et modernité*, l'Harmattan, Paris, p. 110-126.

MERLIN P., CHOAY F., (1988) *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire*, PUF, Paris.

MICOUD A., ROUX J., (1996) « L'architecture en procès de réhabilitation » in : *Annales de la Recherche urbaine*, n°72, Ministère du l'équipement, du logement et des transports.

NORA P. (éd.), (1986) *Les lieux de mémoire*, Gallimard, Paris.

STEIN V., (2003) *La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public*, Thèse de doctorat, Département de Géographie, Université de Genève. Cyberthèse <http://www.unige.ch/cyberdocuments/theses2003/SteinV/meta.html>